

13/04/2023 **Délibération d'Affectation du Résultat**

2023-13bis

CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	46 881,94
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	1 094,13

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	59 781,63
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	18 254,35

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	12 899,69
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	12 899,69
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	6 448,79
---	----------

[Signatures]

Pour Sandrine Desautels
[Signature]

Pour Ichisse BIGOU
[Signature]

[Signature]

[Signature]